



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef du Département fédéral de justice
et police
Palais fédéral
3030 Berne

Par courriel à : cornelia.perler@bj.admin.ch
(une version Word et une version PDF)

Réf. : 24_COU_1113

Lausanne, le 15 mai 2024

Consultation fédérale sur les notifications d'actes le week-end et les jours fériés

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie d'avoir sollicité son avis sur l'avant-projet de loi sur les notifications d'actes le week-end et les jours fériés.

Après avoir mené une consultation auprès des organismes concernés du canton, il a l'honneur de vous faire part de ses déterminations.

Le Conseil d'Etat vaudois soutient le projet sur le principe, ainsi que les modifications législatives proposées. Les nouvelles règles permettent une clarification de la question de la notification des *courriers A plus* et sont de nature à servir les intérêts des justiciables. En effet, ceux-ci ne seront plus privés de jours de recours pour le cas où ils ne prendraient connaissance de la communication que tardivement, par exemple parce qu'ils seraient absents du bureau ou ne relèveraient pas leur case postale le samedi. Reprendre la solution trouvée pour le code de procédure civile dans toutes les autres lois comportant des règles de computation des délais permet une simplification et une harmonisation bienvenues.

Le Conseil d'Etat profite également de la présente pour vous informer que notre canton élabore actuellement un projet de loi pour harmoniser les règles cantonales de computation des délais avec les solutions retenues en droit fédéral, dont il souhaite, dans toute la mesure du possible, une entrée en vigueur coïncidant avec celle de la nouvelle loi fédérale.

En vous remerciant de l'accueil que vous réserverez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, Direction des affaires juridiques